

2025-035

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC
LA CANDIDATE RETENUE AU POSTE D'INFIRMIÈRE
À TEMPS NON COMPLET (0.50 ETP)**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 octobre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne-Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL

Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusées :

Mesdames Michèle BARRIOZ (donne pouvoir à Mme Brigitte BETRANCOURT), Sylvie FONDARD, Rose PAVIET (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Conseil d'administration a, par délibération n° 2025-006 du 23 janvier 2025, créé un poste d'infirmière en soins généraux à temps non complet, à raison de 17 h 30 / semaine, poste qui a été déclaré vacant le 14 août 2025.

A l'issue de la période de recrutement, l'unique candidature reçue émane d'un agent contractuel, lequel possède le diplôme et l'expérience requise pour répondre aux besoins de l'EHPAD.

Il est proposé de signer un contrat d'un an avec ladite candidate, et ce à compter du 1er novembre 2025.

Compte tenu de son profil et de son expérience, il est proposé de la rémunérer par référence à l'échelon 1 du grade d'infirmière en soins généraux.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 7
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 7
- nombre de votes « pour » : 7
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et plus précisément l'article L.332-8,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier des cadres d'emploi des infirmiers en soins généraux territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n° 2025-006 du 23 janvier 2025 créant un poste permanent d'infirmier en soins généraux, à temps non complet (0.50 ETP),

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion en date du 14.08.2025,

Considérant qu'à l'issue de la période de recrutement, la candidate qui répond au mieux aux besoins de l'EHPAD est un agent non titulaire de la Fonction Publique,

Considérant que la candidate retenue satisfait aux conditions de recrutement et aux qualités exigées pour le poste,

DECIDE de recruter un agent contractuel au poste d'infirmière en soins généraux, pour la période du 01/11/2025 au 31/10/2026, à temps non complet, à raison de 17 h 30 par semaine et de lui verser, compte tenu de son expérience, une rémunération calculée par référence à l'échelon 1 de la grille du cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux.

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail correspondant avec la candidate retenue.

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au BP 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 OCTOBRE 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX